



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse
18 octobre 2021

INVESTISSEMENTS D'AVENIR : LANCEMENT DE LA STRATÉGIE D'ACCÉLÉRATION « SANTE NUMÉRIQUE »

Une semaine après l'annonce du plan d'investissement France 2030, et à l'occasion du premier anniversaire de G_NIUS (le Guichet National de l'Innovation et des Usages en e-Santé), Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement, ont officiellement lancé la stratégie d'accélération « Santé numérique » et en ont dévoilé les grands axes d'actions.

LA STRATÉGIE D'ACCÉLÉRATION « SANTE NUMÉRIQUE » EST LANCÉE !

La numérisation des secteurs économiques se poursuit de façon inéluctable. L'apparition de nouvelles technologies d'acquisition de données, de nouveaux outils de mesures, l'augmentation des données disponibles, leur échange et leur valorisation, sont autant d'éléments de transformations du secteur de la santé.

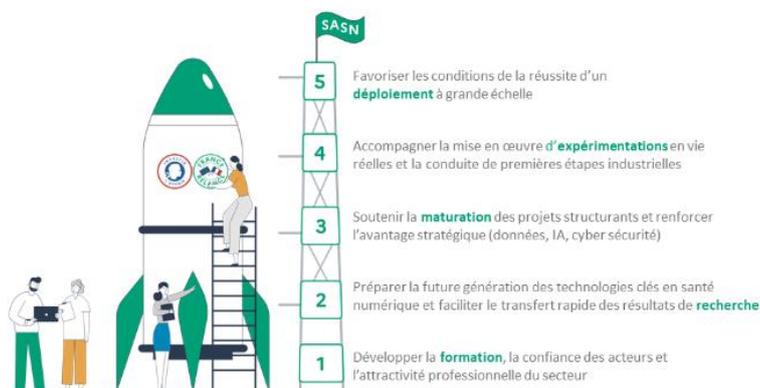
Cette digitalisation est l'opportunité unique de dynamiser une médecine 5P (personnalisée, préventive, prédictive, participative et des preuves) au bénéfice du citoyen, du patient et du système de santé. Elle peut par exemple s'appuyer sur l'internet des objets, les plateformes de services, l'intelligence artificielle (IA), les dispositifs médicaux numériques, les jumeaux numériques, les essais simulés et la robotique.

Avec le plan Innovation santé 2030 de plus de 7,5Mds€ annoncé le 29 juin dernier par le Président de la République lors du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS), l'ambition est de faire de la France l'une des premières nations innovantes en santé en Europe. La stratégie d'accélération « Santé numérique » (SASN) est dotée de 650M€, provenant notamment du Programme d'investissements d'avenir (PIA), pour le développement, la validation et l'expérimentation des outils numériques pour cette médecine 5P.

Près de quatre mois après cette annonce, la stratégie est officiellement lancée, lors des 1 an de G_NIUS, le 18 octobre 2021, à la Station F. A cette occasion, le détail de la stratégie a été entièrement dévoilé.

VUE GLOBALE DE LA STRATÉGIE D'ACCÉLÉRATION « SANTE NUMÉRIQUE »

La stratégie d'accélération « Santé numérique » est structurée en 5 axes nécessaires pour faire de la France un leader en santé numérique, qui suivent la ligne de vie d'un projet en santé numérique, depuis l'acquisition des compétences par la formation jusqu'au déploiement de solutions concrètes à grande échelle.



Les actions qui composent chacun des axes de la stratégie ont pour objet de mettre en œuvre les leviers nécessaires pour appuyer la recherche, favoriser l'innovation et structurer un tissu d'entrepreneurs.

La stratégie a pour objectif :

- De consacrer 81 M€, effort inédit, dans la formation de l'ensemble des acteurs de la filière santé numérique ;
- D'investir 60 M€ dans des PEPR (Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche) ;
- Dédier 20 M€ par an à l'appel à projet pour l'évaluation du bénéfice médical et / ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle ;
- De créer 30 tiers lieux d'expérimentation d'ici 2025 pour un budget de 63 M€ ;
- D'investir 95M€ pour soutenir l'excellence de la filière de l'imagerie en France ;
- De renforcer de 50M€ les aides à l'innovation ciblées sur les nouveaux usages numériques en santé.

Contacts presse

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher :

presse@industrie.gouv.fr - 01 53 18 44 38

Cabinet de Cédric O :

presse@numerique.gouv.fr - 01 53 18 43 10

Ministère des Solidarités et de la Santé

01 40 56 60 60

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 82 00

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Coordinateur interministériel de la stratégie d'accélération santé numérique

France-relance@sante.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr

À PROPOS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

 [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)